



Département  
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DES HERBIERS**

**S<sup>2</sup>LO**

Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers présents : 32

31 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

**11- FIXATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE GESTION  
VERSÉE AU C.O.S AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

La Ville des Herbiers et le comité des œuvres sociales du personnel de la Ville des Herbiers ont conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour trois ans à compter du 1er janvier 2024. Cette convention prévoit que l'établissement verse chaque année deux subventions à l'association :

- une subvention « action sociale » dont le montant est égal à 0,85% du total des natures 6411 (6411 à 64118), 6413 (64131 à 64138) et 6417 identifiées au compte administratif de l'année N-2
- une subvention de participation aux frais de gestion, dont le montant est à déterminer par l'assemblée délibérante au regard du budget prévisionnel fourni par l'association.

Pour l'année 2026, il est proposé de fixer le montant de cette subvention de participation aux frais de gestion à 6 175 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction  
 Publique Territoriale,  
 Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-  
 ville du 2 décembre 2025,  
 Vu le rapport de Véronique BESSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- fixe à 6 175€ le montant de la subvention de participation aux frais de gestion versée au comité des œuvres sociales du personnel de la Ville des Herbiers pour l'année 2026.

Luc SOULARD  
 Secrétaire de séance

Pour copie conforme,  
 Christophe HOGARD  
 Maire

*Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2025*  
*Publié électroniquement le : 19 DEC. 2025*

